



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

URGENCE SIGNALÉE

à Mont-de-Marsan, le 03 juin 2025

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

**VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE A ENJEU DE SÉCURITÉ (SPEZF)
AVIS D'ALERTE D'ORAGES VIOLENTS**

Destinataires :

- tous les maires des communes du département
- SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, SNCF (COGC), GGD 40, EMZD, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE JAUNE A ENJEUX DE SECURITE (SPEZF)** pour le phénomène de **ORAGES LOCALEMENT VIOLENTS** pour l'ensemble des communes du département.

Période : à partir du 03/06/2025 19H00

Commentaire :

Les orages qui se développent sur les Pyrénées se renforcent en fin d'après-midi/soirée et gagnent vers le nord, impactant les départements des Pyrénées-Atlantiques (64) et du Gers (32) placés en vigilance orange.

Ces violents orages peuvent également concerner la frange Est à Sud-Est des départements des Landes (40) et du Lot-et-Garonne (47). Ils sont notamment caractérisés par de très fortes intensités pluvieuses (de 50 à 70 mm/h) qui peuvent amener localement d'importants cumuls de précipitations en très peu de temps (30 à 70 mm). Des phénomènes de ruissellement sont à craindre. Ces orages peuvent s'accompagner localement de fortes rafales de vents de 70 à 90 km/h et de chutes de moyenne grêle.

Conséquences :

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils :

Je me tiens informé auprès des autorités
Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau
Je m'abrite dans un bâtiment en dur
J'évite de me déplacer
Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés
J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo.

Il vous est demandé d'informer la préfecture des Landes de toute situation particulière en lien avec cet épisode météorologique.

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète, secrétaire générale,


Stéphanie MONTEUIL